



**Direction générale de la sécurité
routière et de la réglementation
automobile**

**Fiche de renseignements TP 2436F
RS-2008-01
Janvier 2008**

**RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE MENÉE PAR TRANSPORTS CANADA SUR LE
PORT DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ DANS LES COLLECTIVITÉS
RURALES ET URBAINES DU CANADA, 2006-2007**

CONTEXTE

Le Programme canadien sur la protection des occupants (PCPO 2010) est un volet important de Vision sécurité routière 2010 — un partenariat ambitieux destiné à doter le Canada des routes les plus sûres au monde et approuvé par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la sécurité du transport et des routes. L'objectif du Programme canadien sur la protection des occupants est le port de la ceinture de sécurité par au moins 95 % des occupants et l'usage approprié des dispositifs de retenue pour enfants par tous les occupants de véhicules. La contribution de Transports Canada à ce programme de promotion de l'usage de la ceinture de sécurité est de mener des enquêtes par observation.

En septembre 2006, Transports Canada a réalisé une enquête par observation sur le port de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales du Canada. Puis, en septembre 2007, la même enquête a été réalisée dans les collectivités urbaines. Pour la première fois, des données sur l'utilisation du téléphone cellulaire au volant ont également été recueillies, autant pour l'enquête réalisée en milieu rural que pour celle menée en milieu urbain.

MÉTHODE

Les enquêtes de septembre 2006 et de septembre 2007 ont permis de mesurer le taux de port de la ceinture de sécurité, respectivement dans le Canada rural et le Canada urbain. Le Canada rural comprend les villes et les villages dont la population se situe entre 1 000 et 10 000 personnes et qui n'appartiennent pas à une région métropolitaine ou à une agglomération de recensement¹. Le Canada urbain comprend les collectivités dont la population est supérieure à 10 000, de même que celles dont la population est inférieure à ce nombre, mais qui appartiennent à une région métropolitaine de recensement.

L'enquête réalisée dans les collectivités rurales visait tous les occupants de véhicules légers, dont les voitures de tourisme, les camionnettes, les mini-fourgonnettes et les

¹ Précisons que la définition utilisée dans cette enquête comprend également les collectivités de plus de 10 000 résidents qui ne sont pas considérées comme des agglomérations de recensement selon le recensement 2001 de Statistique Canada.

véhicules utilitaires sport (VUS). L'enquête a été réalisée dans la semaine du 15 au 21 septembre 2006 à 249 sites. Chaque période d'observation d'une durée de deux heures a eu lieu pendant les heures de clarté (soit de 7 h 30 à 18 h 30). Un total de 41 137 véhicules et de 60 616 occupants ont fait l'objet d'observations durant cette enquête.

L'enquête réalisée dans les collectivités urbaines visait tous les occupants de véhicules légers, dont les voitures de tourisme, les camionnettes, les mini-fourgonnettes et les VUS. L'enquête a été réalisée dans la semaine du 15 au 21 septembre 2007 et comprenait deux périodes d'observation distinctes pour chacun des 270 sites. Chaque période d'observation d'une durée d'une heure a eu lieu pendant les heures de clarté (soit de 7 h 30 à 18 h 30). Un total de 92 440 véhicules et de 121 986 occupants ont fait l'objet d'observations durant cette enquête.

Par conséquent, pendant les deux enquêtes, un total de 133 577 véhicules et de 182 602 occupants ont été observés à 519 sites partout au Canada.

POINTS SAILLANTS

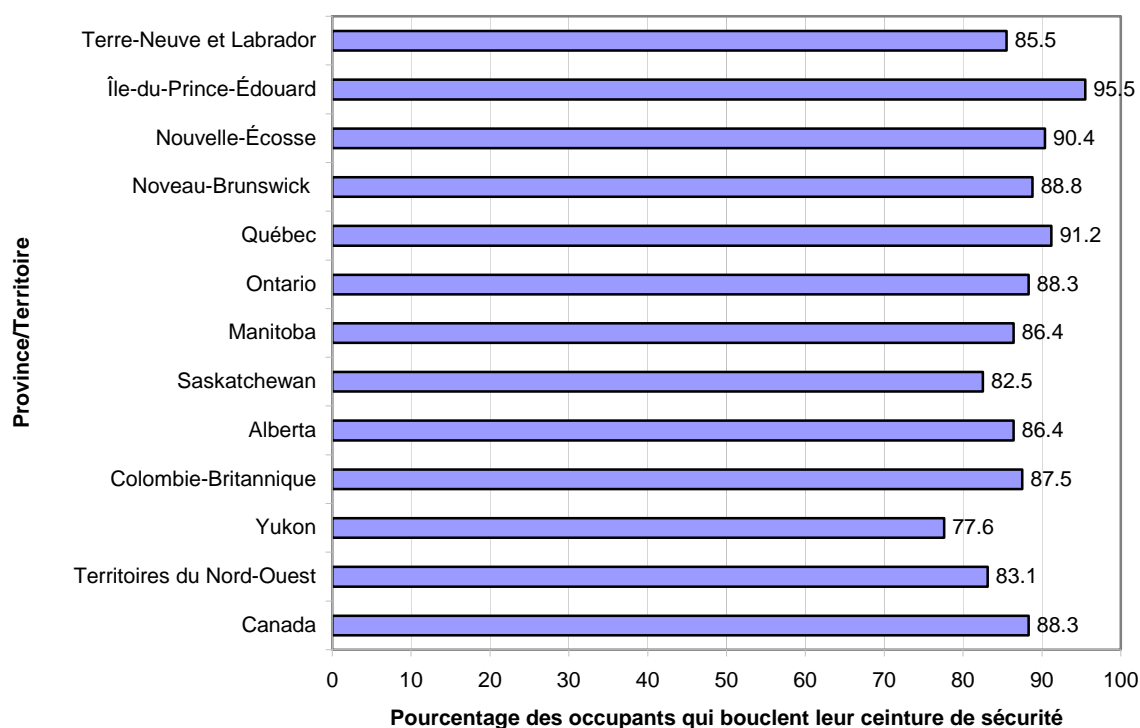
- Au Canada, 92,5 % ($\pm 0,3$ %) des occupants de véhicules légers bouclent leur ceinture de sécurité. Dans les collectivités urbaines, environ 93,1 % ($\pm 0,3$ %) de l'ensemble des occupants de véhicules légers utilisent la ceinture de sécurité, tandis que cette proportion est d'environ 88,3 % ($\pm 0,3$ %) dans les collectivités rurales. Le taux national pour le port de la ceinture de sécurité mesuré dans les enquêtes de 2006-2007 a connu une hausse de 2 % par rapport à celui mesuré en 2004-2005.
- Au Canada, les occupants de camionnettes utilisent beaucoup moins la ceinture de sécurité (88,1 %) que les occupants des voitures de tourisme (93,3 %) et des mini-fourgonnettes et VUS (93,3 %). Pour ce qui est des conducteurs, les taux sont de 93,8 % pour les voitures de tourisme et les mini-fourgonnettes et VUS, et de 88,6 % pour les camionnettes. On constate des tendances similaires tant dans les collectivités rurales qu'urbaines du Canada.
- Davantage de conductrices (95,2 %) que de conducteurs (91,8 %) bouclent leur ceinture de sécurité. Le taux plus élevé de port de la ceinture de sécurité recensé chez les femmes était uniforme pour les trois types de véhicules et dans l'ensemble des provinces et territoires.
- La proportion de conducteurs qui bouclent leur ceinture a tendance à augmenter en même temps que le groupe d'âge auquel ils appartiennent, mais cette tendance n'est pas uniforme dans toutes les provinces ou tous les territoires. Pour l'ensemble du Canada, cette proportion est de 90,3 % chez les conducteurs de moins de 25 ans, de 93,3 % chez les 25 à 49 ans et de 93,8 % chez les 50 ans et plus.
- Le taux d'utilisation de la ceinture de sécurité au Canada est moins élevé chez les occupants du siège arrière (86,5 %) que chez ceux du siège avant (92,7 %). Ce taux plus élevé d'utilisation de la ceinture de sécurité par les occupants du siège avant est généralement uniforme dans l'ensemble des provinces et territoires, à quelques exceptions près.

RÉSULTATS DÉTAILLÉS

Utilisation de la ceinture de sécurité par l'ensemble des occupants, par province ou territoire

Le tableau 1 montre que dans les collectivités rurales, environ 88,3 % ($\pm 0,3$ %) de tous les occupants de véhicules légers bouclent leur ceinture. L'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario étaient dans la moyenne nationale ou au-dessus de celle-ci. Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest se situaient au-dessous de la moyenne nationale. Les taux d'utilisation de la ceinture de sécurité n'ont pas été mesurés au Nunavut en 2006.

Tableau 1
Utilisation de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales canadiennes -
Tous les occupants de véhicules légers
par province ou territoire - 2006

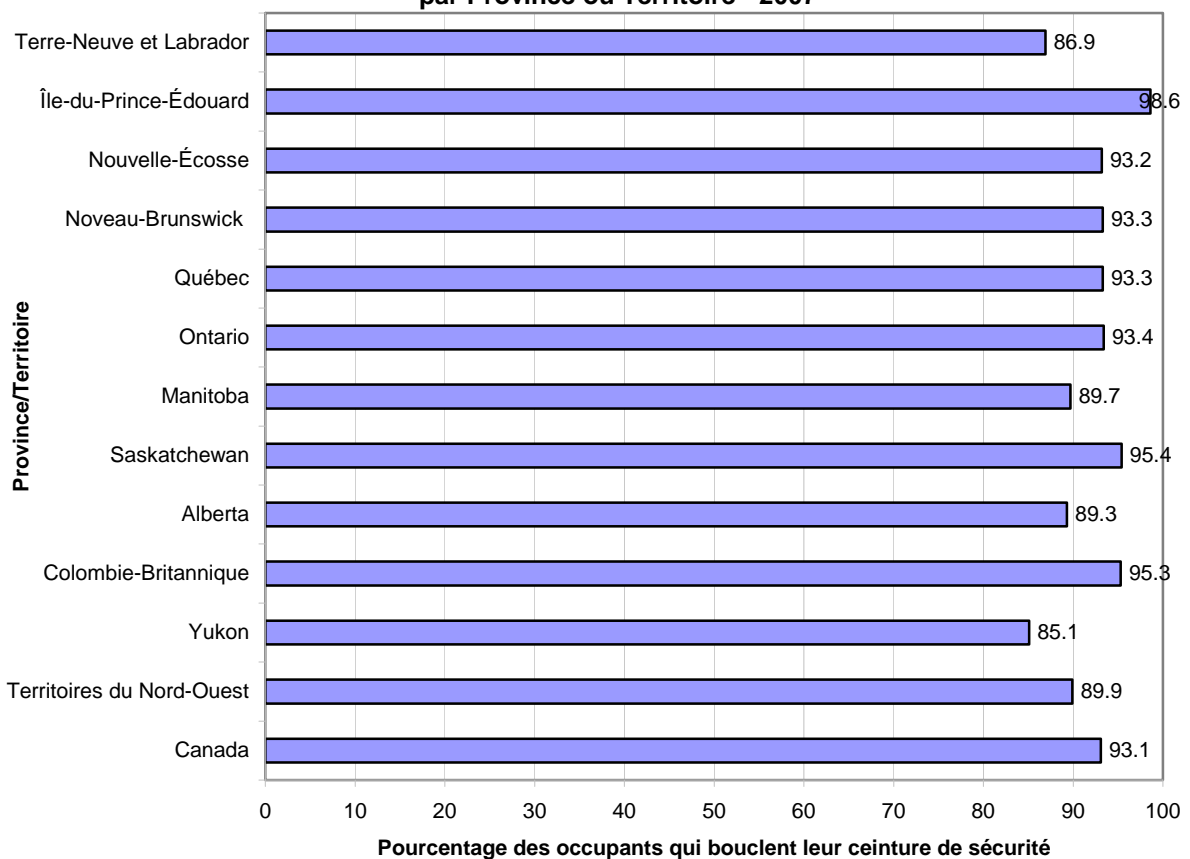


Comparaison des résultats des enquêtes réalisées dans les collectivités rurales en 2004 et en 2006

- Dans les collectivités rurales, l'utilisation de la ceinture de sécurité par les occupants de véhicules légers a augmenté de 1,4 % entre l'enquête de 2004 (86,9 %) et celle de 2006 (88,3 %).

Le tableau 2 montre que dans les collectivités urbaines, environ 93,1 % ($\pm 0,3$ %) de tous les occupants de véhicules légers portent la ceinture de sécurité. L'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique étaient dans la moyenne nationale ou au-dessus de celle-ci. Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest se situaient au-dessous de la moyenne nationale.

Tableau 2
Utilisation de la ceinture de sécurité dans les collectivités urbaines
canadiennes - Tous les occupants de véhicules légers
par Province ou Territoire - 2007

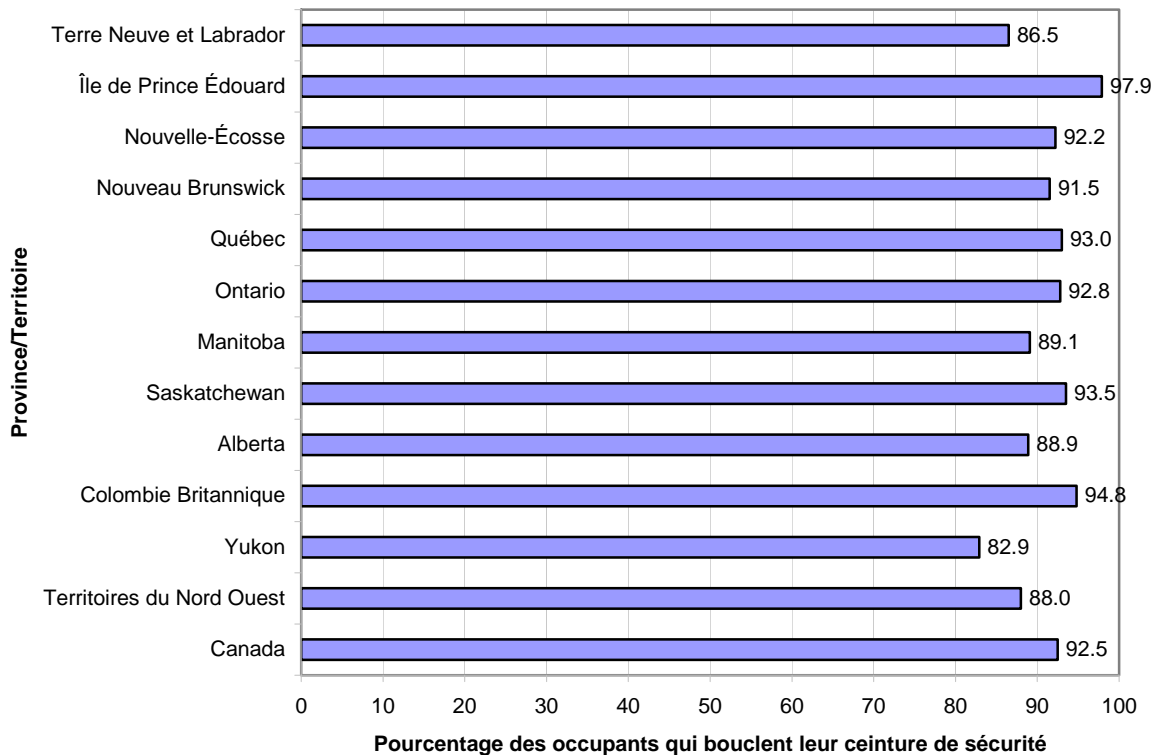


Comparaison des résultats des enquêtes réalisées dans les collectivités urbaines en 2005 et en 2007

- Le taux d'utilisation de la ceinture de sécurité par les occupants de véhicules légers dans les collectivités urbaines a atteint 93,1 % en 2007, soit une hausse de 2,0 % par rapport au taux de 91,1 % mesuré en 2005.

Le tableau 3 montre qu'environ 92,5 % ($\pm 0,3$ %) de l'ensemble des occupants de véhicules légers au Canada portent leur ceinture de sécurité. L'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique étaient dans la moyenne nationale en 2006-2007 ou au-dessus de celle-ci. Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, l'Alberta et deux des trois territoires se situaient au-dessous de la moyenne nationale. Les taux d'utilisation de la ceinture de sécurité n'ont pas été mesurés au Nunavut en 2006.

Tableau 3
Utilisation de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales et urbaines
du Canada - Tous les occupants de véhicules légers
par province ou territoire



Comparaison des résultats des enquêtes nationales réalisées en 2004-2005 et en 2006-2007

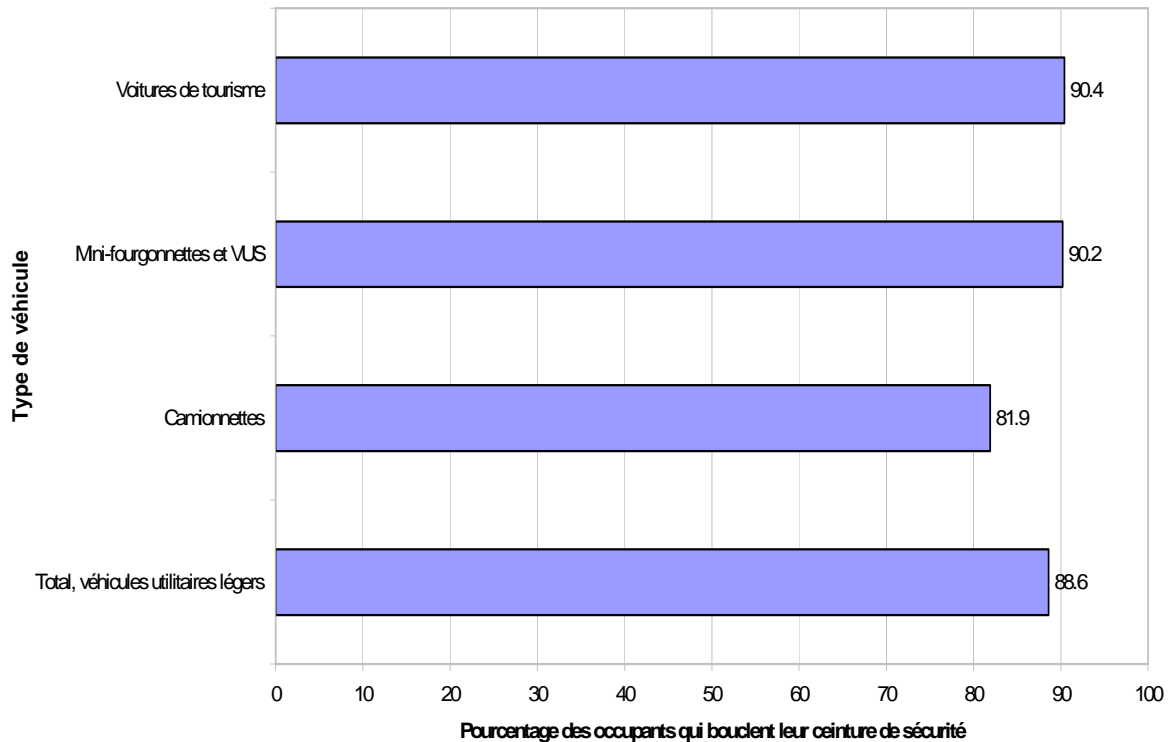
- Au Canada, les enquêtes rurales et urbaines combinées indiquent un taux d'utilisation de la ceinture de sécurité d'environ 92,5 % pour l'ensemble des occupants de véhicules légers en 2006-2007, soit une hausse de 2,0 % par rapport au taux moyen de 90,5 % obtenu dans le cadre des enquêtes menées en 2004-2005.

Utilisation de la ceinture de sécurité par type de véhicule utilitaire léger

Dans l'enquête réalisée dans les collectivités rurales, 49,4 % des véhicules étaient des voitures de tourisme, 23,8 % étaient des mini-fourgonnettes et des VUS, et 26,8 % étaient des camionnettes.

Le tableau 4 montre que dans les collectivités rurales, le taux d'utilisation de la ceinture de sécurité est beaucoup moins élevé pour l'ensemble des occupants de camionnettes (81,9 %) que pour les occupants de voitures de tourisme (90,4 %) et de mini-fourgonnettes et VUS (90,2 %). En ce qui concerne les conducteurs, les taux sont de 91,4 % pour les voitures de tourisme, de 91,9 % pour les mini-fourgonnettes et VUS, et de 82,3 % pour les camionnettes.

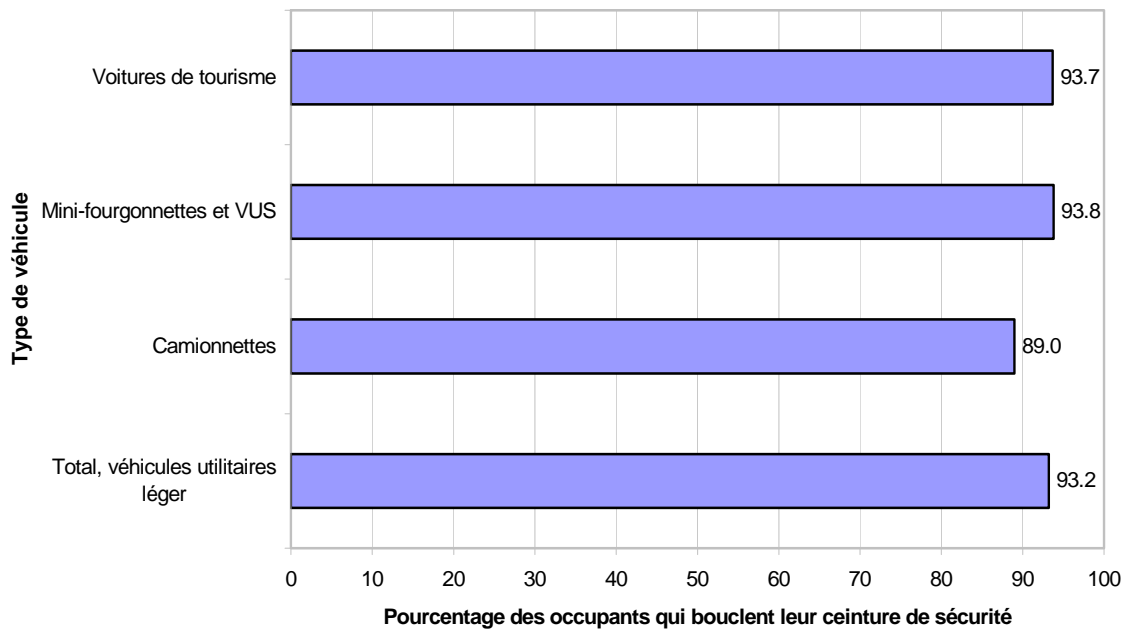
Tableau 4
Utilisation de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales canadiennes - Tous les occupants
par type de véhicule léger - 2006



Dans l'enquête réalisée dans les collectivités urbaines, 59,0 % des véhicules étaient des voitures de tourisme, 26,3 % étaient des mini-fourgonnettes et des VUS, et 14,7 % étaient des camionnettes.

Le tableau 5 montre que dans le Canada urbain, le taux d'utilisation de la ceinture de sécurité est beaucoup moins élevé pour l'ensemble des occupants de camionnettes (89,0 %) que pour les occupants de voitures de tourisme (93,7 %) et de mini-fourgonnettes et VUS (93,8 %). En ce qui concerne les conducteurs, les taux sont de 94,1 % pour les voitures de tourisme, de 94,1 % pour les mini-fourgonnettes et VUS, et de 89,5 % pour les camionnettes.

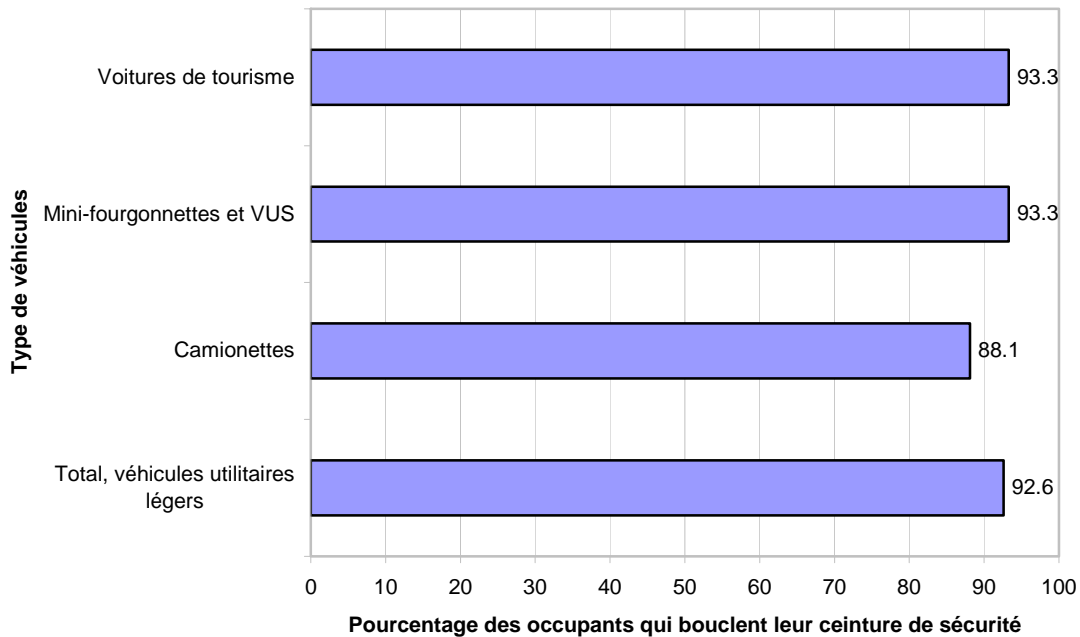
Tableau 5
Utilisation de la ceinture de sécurité dans les collectivités urbaines canadiennes - Tous les occupants par type de véhicule léger - 2007



Dans les enquêtes menées en 2006-2007, 56,0 % des véhicules étaient des voitures de tourisme, 25,5 % étaient des mini-fourgonnettes et des VUS, et 18,5 % étaient des camionnettes.

Le tableau 6 montre qu'au Canada, le taux d'utilisation de la ceinture de sécurité est beaucoup moins élevé pour l'ensemble des occupants de camionnettes (88,1 %) que pour les occupants de voitures de tourisme (93,3 %) et de mini-fourgonnettes et VUS (93,3 %). En ce qui concerne les conducteurs, les taux sont de 93,8 % pour les voitures de tourisme, de 93,8 % pour les mini-fourgonnettes et VUS, et de 88,6 % pour les camionnettes.

Tableau 6
Canada rural et urbain, utilisation de la ceinture de sécurité - Tous les occupants
par type de véhicules léger - 2006-2007

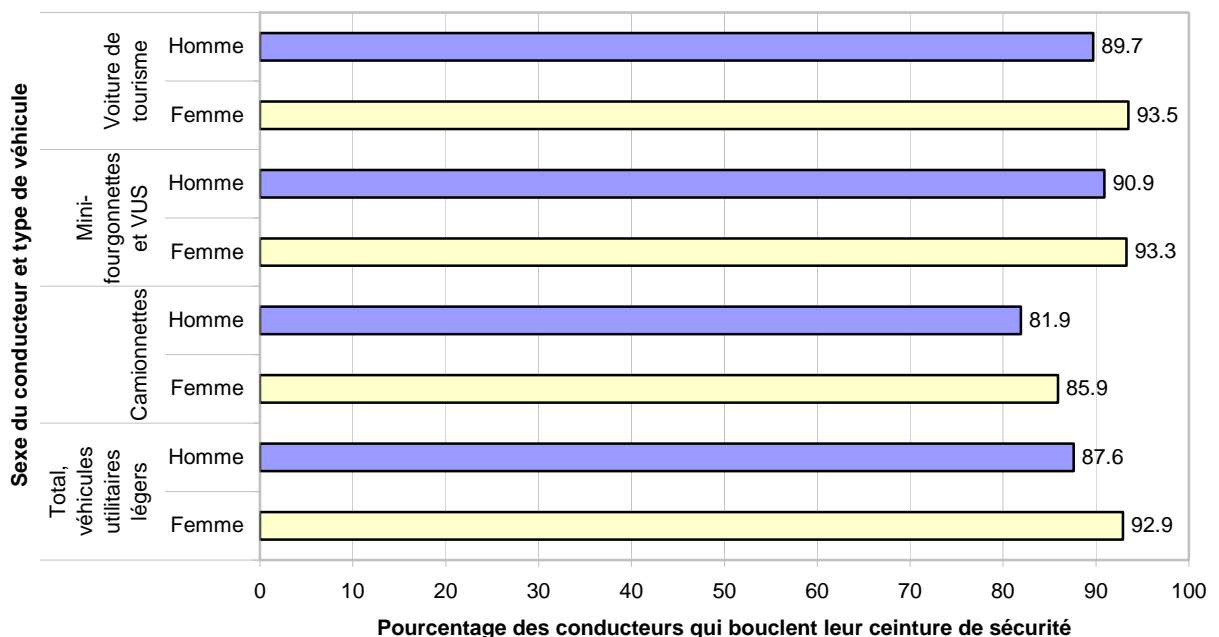


Utilisation de la ceinture de sécurité par sexe du conducteur et type de véhicule

Le tableau 7 montre que dans les collectivités rurales, davantage de conductrices (92,9 %) que de conducteurs (87,6 %) bouclent leur ceinture.

- Le taux plus élevé de port de la ceinture de sécurité recensé chez les femmes était uniforme pour les trois types de véhicules. L'écart allait de 2,4 % pour les mini-fourgonnettes et les VUS (93,3 % des femmes comparativement à 90,9 % des hommes) à 4,0 % pour les camionnettes (85,9 % des femmes comparativement à 81,9 % des hommes).
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête indiquent que le taux plus élevé de port de la ceinture de sécurité chez les femmes est uniforme dans l'ensemble des provinces et territoires. L'écart allait de 0,7 % à l'Île-du-Prince-Édouard (94,9 % des femmes comparativement à 94,2 % des hommes) à 13,9 % dans les Territoires du Nord-Ouest (93,5 % des femmes comparativement à 79,6 % des hommes).

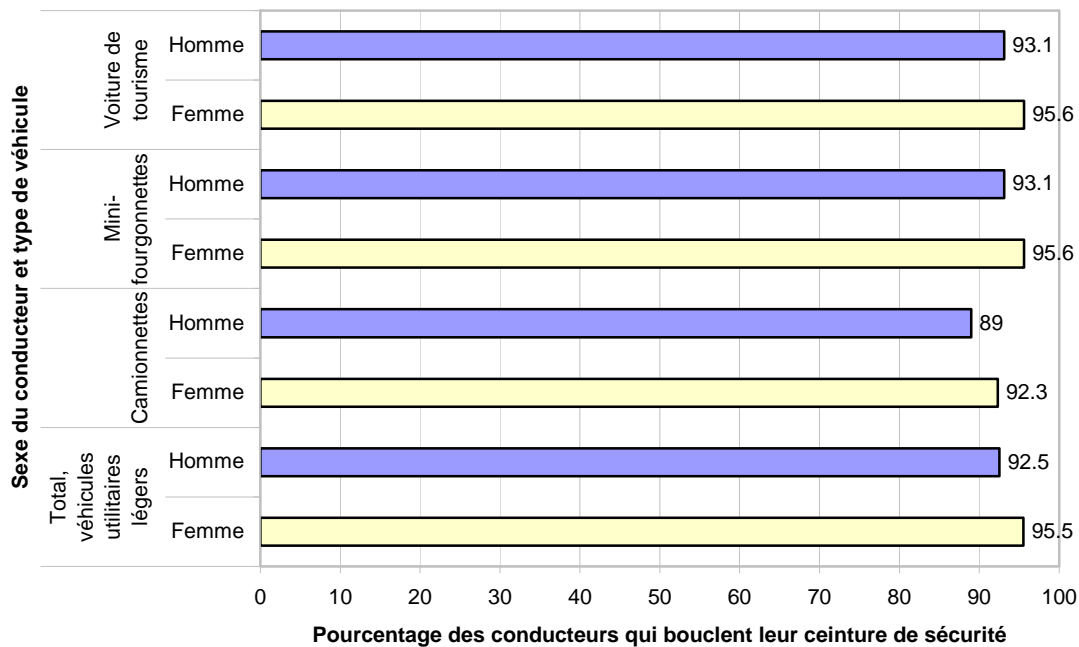
Tableau 7
Utilisation de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales
canadiennes -
par sexe du conducteur et type de véhicule - 2006



Le tableau 8 montre que dans les collectivités urbaines, un pourcentage plus élevé de conductrices (95,5 %) que de conducteurs (92,5 %) utilisent la ceinture de sécurité.

- Le taux plus élevé de port de la ceinture de sécurité recensé chez les femmes était uniforme pour les trois types de véhicules. L'écart allait de 2,5 % pour les voitures de tourisme (95,6 % des femmes comparativement à 93,1 % des hommes) à 3,3 % pour les camionnettes (92,3 % des femmes comparativement à 89,0 % des hommes).
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête indiquent que le taux plus élevé de port de la ceinture de sécurité chez les femmes est uniforme dans l'ensemble des provinces et territoires. L'écart allait de 0,2 % en Alberta (92,2 % des femmes comparativement à 92,0 % des hommes) à 10,0 % au Yukon (90,7 % des femmes comparativement à 80,7 % des hommes).

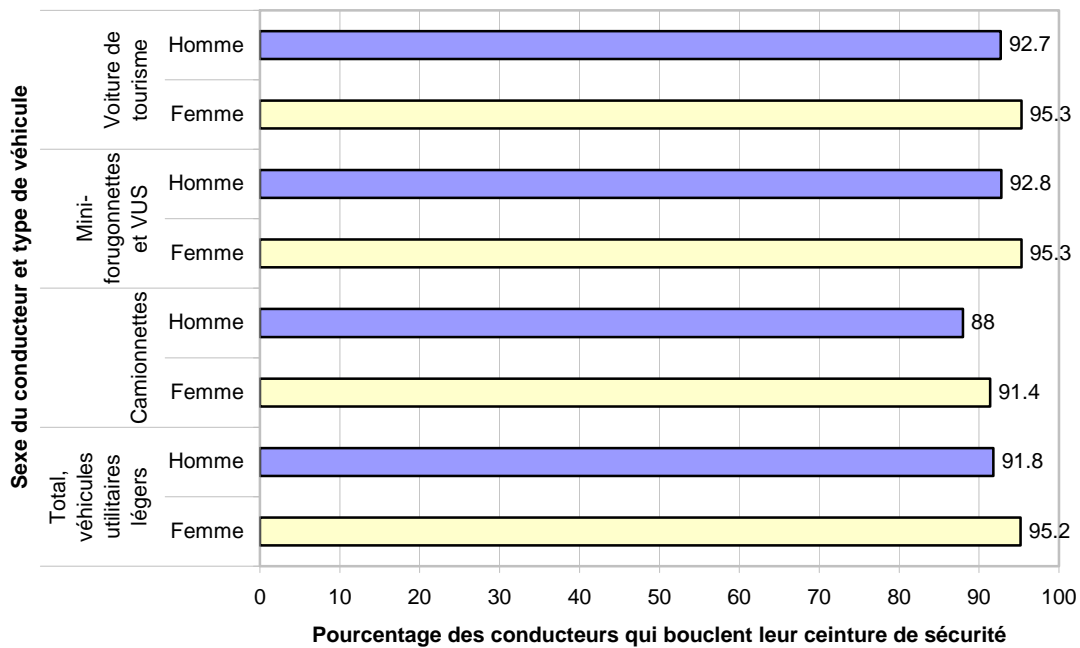
Tableau 8
Utilisation de la ceinture de sécurité dans les collectivités urbaines
canadiennes
par sexe du conducteur et type de véhicule - 2007



Le tableau 9 montre qu'au Canada, un pourcentage plus élevé de conductrices (95,2 %) que de conducteurs (91,8 %) portent leur ceinture de sécurité.

- Le taux plus élevé de port de la ceinture de sécurité recensé chez les femmes était uniforme pour les trois types de véhicules. L'écart allait de 2,5 % pour les mini-fourgonnettes et les VUS (95,3 % des femmes comparativement à 92,8 % des hommes) à 3,4 % pour les camionnettes (91,4 % des femmes comparativement à 88,0 % des hommes).
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête indiquent que le taux plus élevé de port de la ceinture de sécurité chez les femmes est uniforme dans l'ensemble des provinces et territoires. L'écart allait de 1,1 % en Alberta (92,1 % des femmes comparativement à 91,0 % des hommes) à 9,8 % au Yukon (89,2 % des femmes comparativement à 79,4 % des hommes).

Tableau 9
Utilisation de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales et
urbaines du Canada
par sexe du conducteur et type de véhicule - 2006-2007

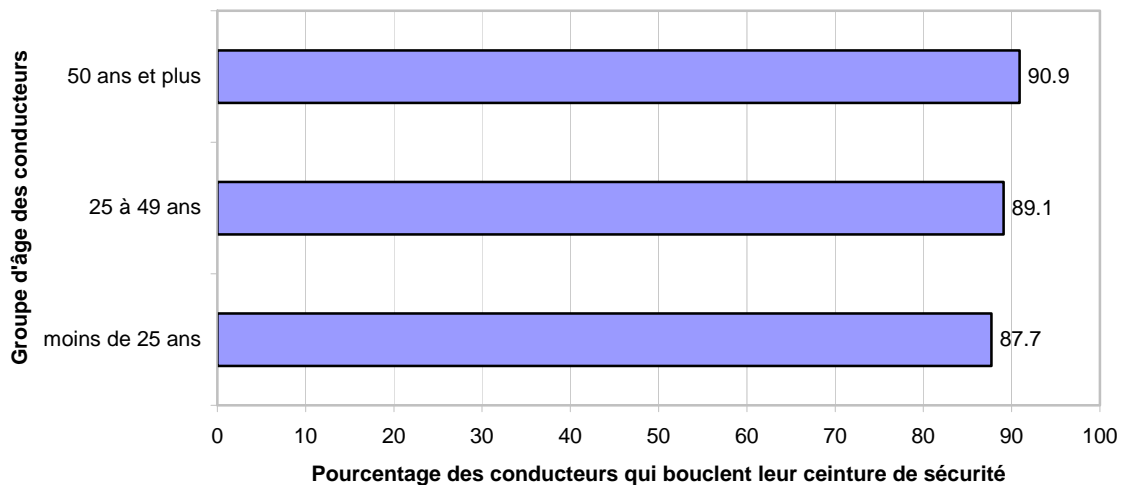


Utilisation de la ceinture de sécurité par groupe d'âge des conducteurs

Le tableau 10 montre que la proportion de conducteurs utilisant la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales augmente en même temps que le groupe d'âge auquel ils appartiennent, allant de 87,7 % chez les moins de 25 ans à 89,1 % chez les 25 à 49 ans, et à 90,9 % chez les 50 ans et plus.

- D'autres données découlant de l'enquête montrent que l'accroissement du taux d'utilisation de la ceinture de sécurité en fonction de l'âge est généralement uniforme pour les trois types de véhicules :
 - o Pour les conducteurs de voitures de tourisme, on recensait chez les 50 ans et plus un taux d'utilisation de 92,8 % (comparativement à 88,6 % chez les moins de 25 ans et à 91,1 % pour les 25 à 49 ans).
 - o Pour les conducteurs de mini-fourgonnettes et de VUS, les 50 ans et plus affichaient un taux d'utilisation de 93,5 % (par rapport à 89,7 % pour les moins de 25 ans et à 91,3 % pour les 25 à 49 ans).
 - o En ce qui a trait aux conducteurs de camionnettes, le taux d'utilisation de la ceinture chez les 50 ans et plus était de 83,9 % (comparativement à 77,9 % chez les moins de 25 ans et à 82,1 % chez les 25 à 49 ans).

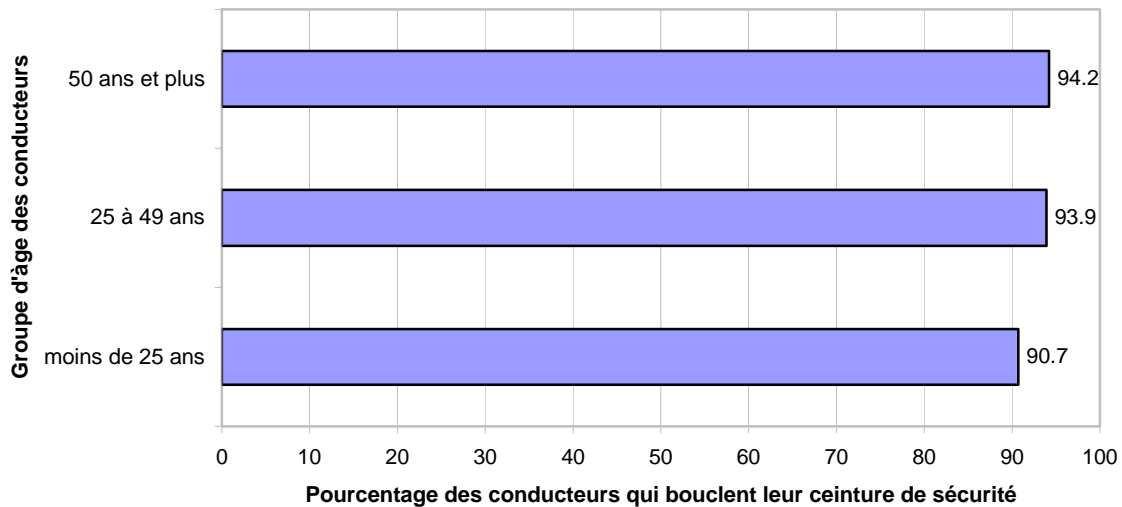
Tableau 10
Utilisation de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales
canadiennes
par groupe d'âge des conducteurs - 2006



Le tableau 11 montre que dans les collectivités urbaines, la proportion de conducteurs qui portent leur ceinture de sécurité augmente en même temps que le groupe d'âge auquel ils appartiennent, allant de 90,7 % chez les moins de 25 ans à 93,9 % pour les 25 à 49 ans, et à 94,2 % chez les 50 ans et plus.

- D'autres données découlant de l'enquête montrent que l'accroissement du taux d'utilisation de la ceinture de sécurité en fonction de l'âge est généralement uniforme pour les trois types de véhicules :
 - o Pour les conducteurs de voitures de tourisme, on recensait chez les 50 ans et plus un taux d'utilisation de 95,0 % (comparativement à 91,1 % chez les moins de 25 ans et à 94,5 % chez les 25 à 49 ans).
 - o Pour les conducteurs de mini-fourgonnettes et de VUS, les 50 ans et plus affichaient un taux d'utilisation de 94,6 % (par rapport à 90,9 % pour les moins de 25 ans et à 94,2 % pour les 25 à 49 ans).
 - o En ce qui a trait aux conducteurs de camionnettes, le taux d'utilisation de la ceinture chez les 50 ans et plus était de 90,4 % (comparativement à 83,5 % chez les moins de 25 ans et à 89,9 % chez les 25 à 49 ans).

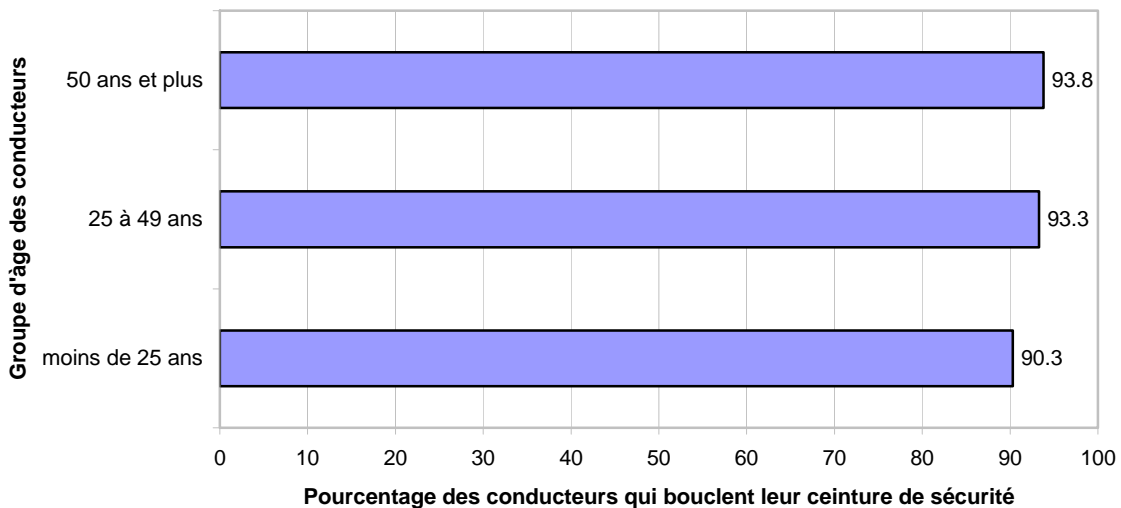
Tableau 11
Utilisation de la ceinture de sécurité dans les collectivités urbaines
canadiennes
par groupe d'âge des conducteurs - 2007



Le tableau 12 montre que la proportion de conducteurs utilisant la ceinture de sécurité dans les collectivités urbaines et rurales du Canada augmente en même temps que le groupe d'âge auquel ils appartiennent, allant de 90,3 % chez les moins de 25 ans à 93,3 % chez les 25 à 49 ans, et à 93,8 % chez les 50 ans et plus.

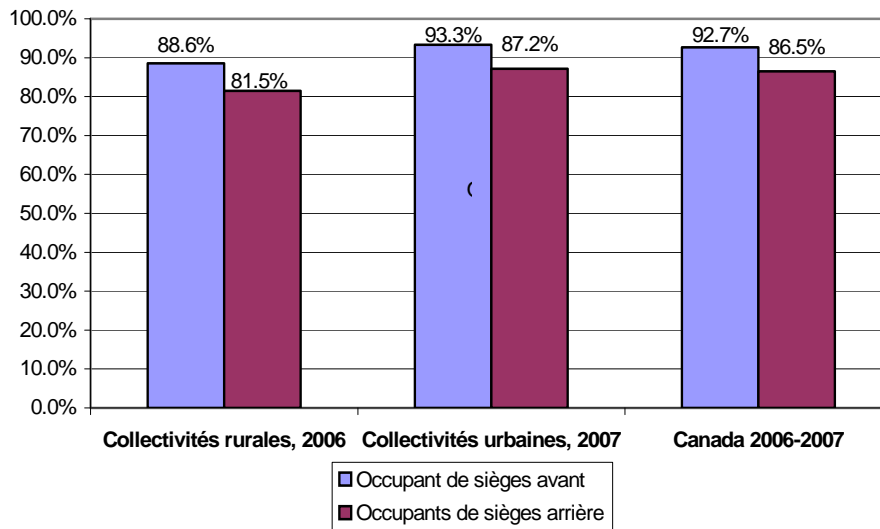
- D'autres données découlant de l'enquête montrent que l'accroissement du taux d'utilisation de la ceinture de sécurité en fonction de l'âge est généralement uniforme pour les trois types de véhicules :
 - o Pour les conducteurs de voitures de tourisme, on recensait chez les 50 ans et plus un taux d'utilisation de 94,8 % (comparativement à 90,8 % chez les moins de 25 ans et à 94,1 % pour les 25 à 49 ans).
 - o Pour les conducteurs de mini-fourgonnettes et de VUS, les 50 ans et plus affichaient un taux d'utilisation de 94,5 % (par rapport à 90,8 % pour les moins de 25 ans et à 93,9 % pour les 25 à 49 ans).
 - o En ce qui a trait aux conducteurs de camionnettes, le taux d'utilisation de la ceinture chez les 50 ans et plus était de 89,6 % (comparativement à 82,8 % chez les moins de 25 ans et à 88,9 % chez les 25 à 49 ans).

Tableau 12
Utilisation de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales et urbaines du Canada
par group d'âge des conducteurs 2006-2007



Le tableau 13 montre la proportion d'occupants qui bouclent leur ceinture selon qu'ils se trouvent sur le siège avant ou arrière de véhicules légers au Canada. Le taux d'utilisation de la ceinture de sécurité est nettement moins élevé chez les occupants du siège arrière de véhicules légers.

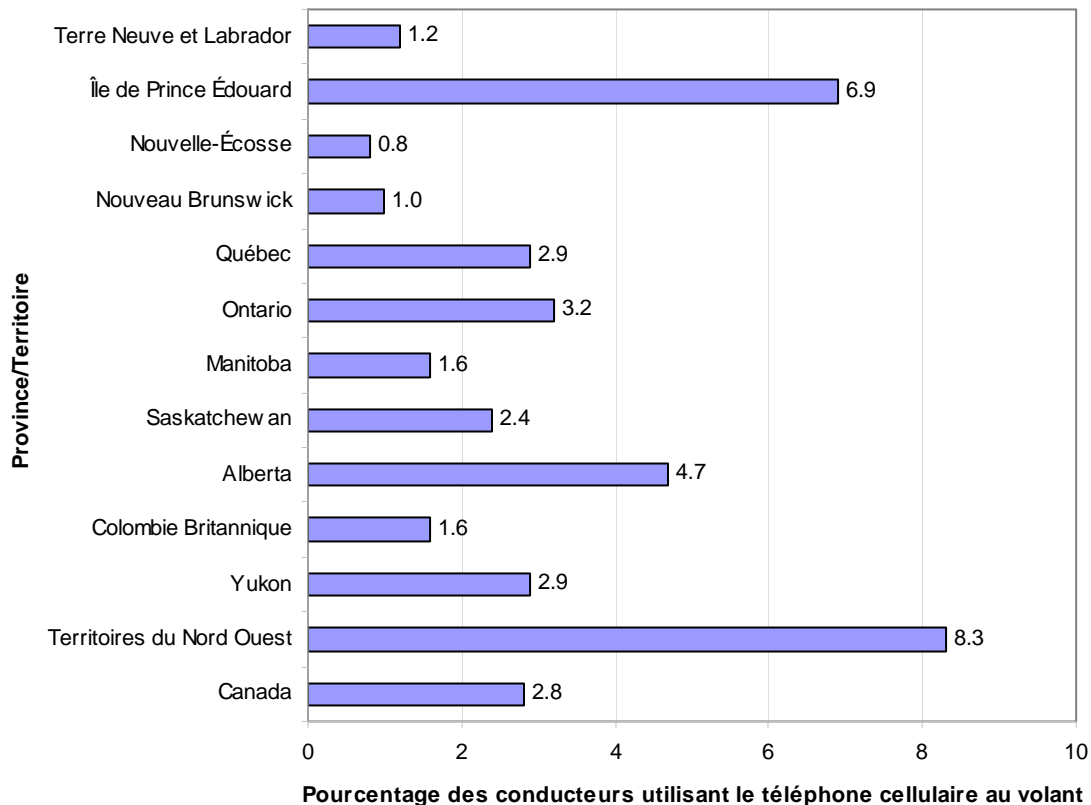
Tableau 13
Utilisation de la ceinture de sécurité par les occupants de sièges avant et
arrières
2006-2007



Utilisation du téléphone cellulaire au volant, par province ou territoire

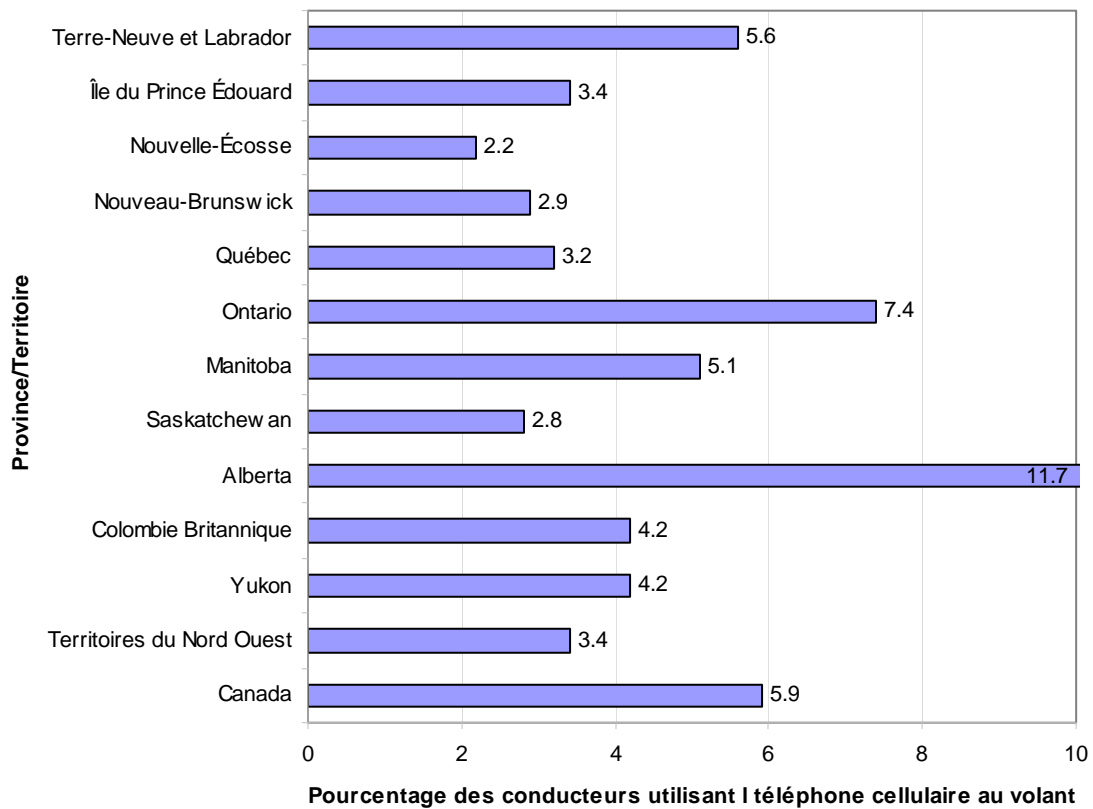
- Le tableau 14 montre que dans les collectivités rurales, environ 2,8 % ($\pm 0,2$ %) des conducteurs utilisaient un téléphone cellulaire au volant en 2006. L'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, l'Ontario, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest se situaient dans la moyenne nationale ou au-dessus de celle-ci. Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique étaient au-dessous de la moyenne nationale. L'utilisation de téléphone cellulaire au volant n'a pas été mesurée au Nunavut en 2006.

Tableau 14
Canada rural, conducteurs utilisant le téléphone cellulaire au volant
par province ou territoire - 2006



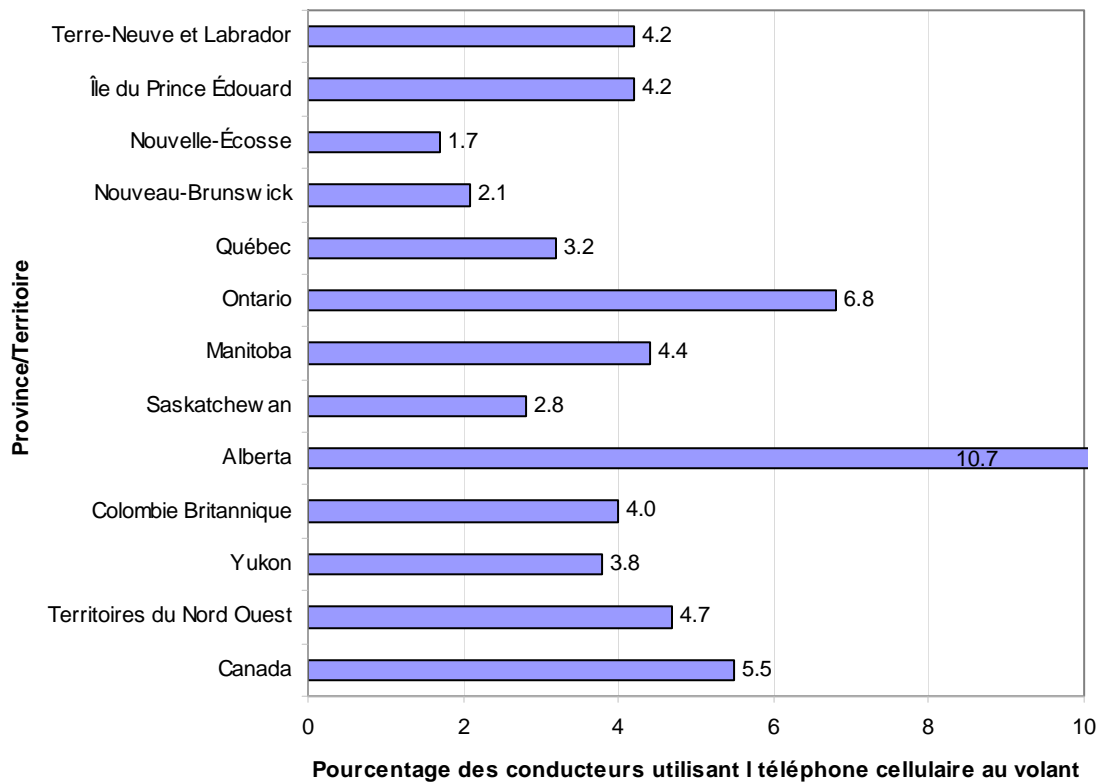
- Le tableau 15 montre que dans les collectivités urbaines, environ 5,9 % ($\pm 0,4$ %) des conducteurs utilisaient un téléphone cellulaire au volant en 2007. L'Ontario et l'Alberta étaient dans la moyenne nationale ou au-dessus de celle-ci. Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, la Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest se situaient au-dessous de la moyenne nationale.

Tableau 15
Canada urbain, conducteurs utilisant le téléphone cellulaire au volant
par province ou territoire - 2007



- Le tableau 16 montre qu'au Canada, environ 5,5 % ($\pm 0,3$ %) des conducteurs utilisaient un téléphone cellulaire au volant. L'Ontario et l'Alberta étaient dans la moyenne nationale ou au-dessus de celle-ci. Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, la Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest se situaient au-dessous de la moyenne nationale. L'utilisation de téléphone cellulaire au volant n'a pas été mesurée au Nunavut en 2006.

Tableau 16
Canada rural et urbain, conducteurs utilisant le téléphone cellulaire au volant
par province ou territoire - 2006-2007



CONCLUSION

Vision sécurité routière 2010 a fixé comme objectif une réduction de 30 % du nombre annuel moyen d'usagers de la route qui meurent ou qui subissent des blessures graves durant la période 2008-2010 comparativement à la période 1996-2001. Les sous-objectifs comprennent une réduction des pertes de vies humaines causées par la non-utilisation d'un dispositif de retenue ou résultant de collisions sur des routes rurales.

Les enquêtes réalisées sur le port de la ceinture de sécurité dans les collectivités urbaines et rurales résumées dans le présent document représentent quelques-unes des nombreuses initiatives d'envergure de Vision sécurité routière 2010 entreprises par le Groupe de travail du Programme canadien sur la protection des occupants (PCPO 2010). Les résultats de ces enquêtes aideront à élaborer une analyse de cas relative à l'adoption de mesures visant à augmenter les taux de port de la ceinture de sécurité au Canada d'ici 2010.

Les résultats donnent à penser que le Canada a fait des progrès vers l'atteinte du taux visé de 95 % de port de la ceinture de sécurité par l'ensemble des occupants de véhicules légers.

Ce document a été préparé par la Direction générale de la sécurité routière et de la réglementation automobile et peut être reproduit sans autorisation, pourvu que ce soit à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Prière de mentionner clairement la source.

Afin d'en savoir davantage au sujet des initiatives et programmes nationaux de sécurité routière, communiquez avec Transports Canada au **1-800-333-0371** ou au **613-998-8616** si vous êtes de la région d'Ottawa, ou envoyez-nous un courriel à **roadsafetywebmail@tc.gc.ca**.

Vous pouvez également nous écrire à l'adresse :

Direction générale de la sécurité routière et de la réglementation automobile
Transports Canada, Sécurité routière
330, rue Sparks
Tour C, Place de Ville
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

ou visitez notre site Web à **www.tc.gc.ca/securiteroutiere**.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports, 2005.